



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec SAS Office Notariale Jonz'Acte pour une réunion le 10 février 2025, pour un montant de 578.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec LANCELOT Productions pour le spectacle « Seigneur des Anneaux / Hans Zimmer » le 07 février 2026, pour un montant de 5 160.00€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec Peel Productions pour le spectacle d'Aymeric Lompret le 15 février 2025, pour un montant de 4 380.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec MX Action pour la convention Tattoo Jonzac du 19 au 20 septembre 2025, pour un montant de 5 432.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec EFI Évènement pour le Salon de l'Habitat le 28 février 2025, pour un montant de 5 946.00€ TTC.

Fait à Jonzac,
Le

28 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex